

2019

**MISE A L'ABRI
DES DEMANDEURS D'ASILE
MA DA**

Katia DELECROIX

Directrice

Aude LAURENT

Chef de service

Gaëlle ZIDA

Coordinatrice

44 rue Molitor

54000 NANCY

Tél : 03 83 39 56 27

courriel :

HUhotel-demandeasile@asso-ars.org

cth-faron@asso-ars.org

huphalsbourg@asso-ars.org



MISSION

- Offrir une réponse aux besoins de première urgence y compris la mise à l'abri temporaire des personnes « primo-arrivantes ».
- Mobiliser une offre d'hébergement d'urgence pour les personnes issues de la procédure d'asile, sur la base d'évaluation sanitaires et sociales des situations.
- Réaliser les orientations des publics selon leurs situations administratives.

Ce dispositif fonctionne en lien direct avec le 115 (numéro gratuit d'appel d'urgence).

FINANCEMENT

ÉTAT – Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (BOP 177)

ÉQUIPE

Personnel administratif

Direction	0,20 ETP
1 agent administratif	1,00 ETP
Secrétaire	0,12 ETP

Personnel social

1 chef de service éducatif	0,60 ETP
1 travailleur social coordonnateur	0,60 ETP
5 travailleurs sociaux	5,00 ETP

Personnel de services généraux

1 agent de maintenance	1,00 ETP
1 agent de service	1,00 ETP

Public accueilli

318 ménages dont :

- 72 familles monoparentales
- 117 couples avec ou sans enfants
- 129 personnes isolées

809 personnes dont :

- 207 hommes
- 255 femmes
- 347 enfants

Mises à l'abri sur l'année

Nombre de personnes : **1 254**

143 498 nuitées

Moyenne journalière : **393**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1. ACTIVITE 2019 : BILAN STATISTIQUE ET QUALITATIF	2
1.1 Typologie des ménages accueillis.....	2
1.2 La tranche d'âge et le sexe des personnes hébergées.....	4
1.3 Nombre de nuitées et durée de séjour.....	5
1.4 Nationalité.....	6
1.5 Situation administrative des hébergés au regard de leur droit au séjour	8
1.6 Orientations effectuées.....	9
2. LE CENTRE TEMPORAIRE D'HEBERGEMENT FARON (CTH FARON).....	12
2.1 Présentation du site	12
2.2 Présentation de l'équipe	13
2.3 Le fonctionnement du site	14
2.3.1 La surveillance	14
2.3.2 La gestion de la collectivité	15
2.3.3 L'accompagnement social global	15
2.3.4 La scolarité	16
2.3.5 La santé	16
2.4 Faits marquants de l'année 2019.....	17
3. MADA HOTELS	19
3.1 Le fonctionnement	19
3.2 L'accompagnement social	20
3.3 Faits marquants de l'année écoulée	20
3.4 L'Hébergement d'Urgence « Phalsbourg »	21
3.5 Perspectives pour la MADA.....	21
CONCLUSION	22
GLOSSAIRE.....	23

INTRODUCTION

La Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile (MADA) est un service ayant comme mission principale l'hébergement de personnes en demande d'asile ou issues de la demande d'asile. Au-delà de l'aspect hébergement, il est proposé un accompagnement social.

L'année 2019 a été marquée par une diminution de la demande d'hébergement via le 115, en lien avec un flux en baisse de primo-arrivants sur le territoire français.

Il existe deux dispositifs d'hébergement distincts pérennes de mise à l'abri de ces personnes selon leur situation personnelle et/ou familiale et administrative : le Centre Temporaire d'Hébergement Faron et des hôtels.

Un troisième dispositif provisoire s'est créé cette année avec l'ouverture de 15 places + 10 places supplémentaires pour la période hivernale au sein d'une résidence sociale gérée par l'association ADOMA.

1. ACTIVITE 2019 : BILAN STATISTIQUE ET QUALITATIF

Ces chiffres qui vont être commentés, correspondent aux personnes hébergées sur les trois dispositifs cités ci-dessus.

La comparaison des données entre les chiffres énoncés dans le rapport d'activité 2018 porteront sur certains aspects très généraux.

Par contre, l'intérêt de ces données est de montrer l'évolution sur l'année entre le 1er janvier et le 31 décembre.

1.1 Typologie des ménages accueillis

La typologie du public accueilli pour l'année 2019 se répartit comme suit :

- ❖ 318 ménages dont :
 - 72 familles monoparentales
 - 117 couples avec ou sans enfants
 - 129 personnes isolées,
- ❖ Représentant un total de 809 personnes dont :
 - 207 hommes
 - 255 femmes
 - 347 enfants.

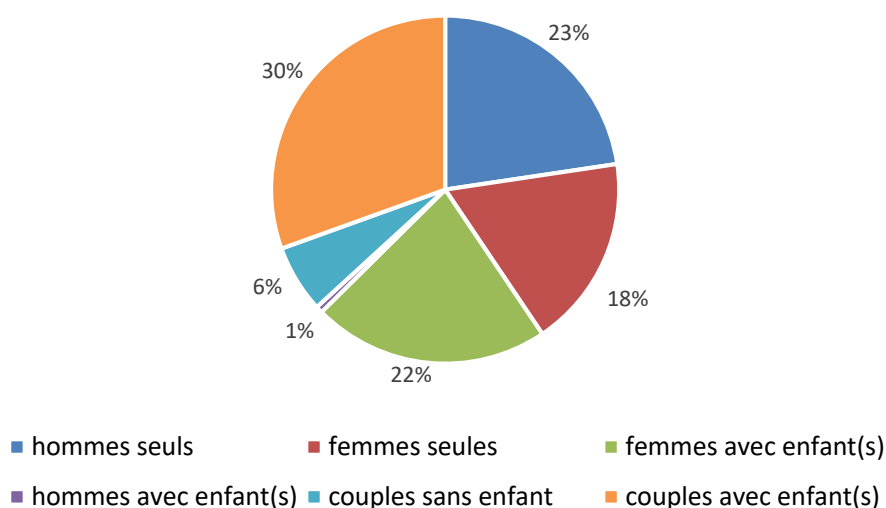
A titre comparatif, en 2018, 423 ménages ont été pris en charge représentant 1014 personnes, montrant une diminution de la demande d'hébergement. Seul le nombre de femmes avec enfant(s) a augmenté depuis l'an dernier.

	2018	2019
Ménages	423	318
hommes seuls	99	72
femmes seules	88	57
femmes avec enfant(s)	65	70
hommes avec enfant(s)	3	2
couples sans enfant	41	20
couples avec enfant(s)	127	97
Enfants	423	347
Nuitées réalisées	200 320	143 498

Cette année encore, la majorité des personnes accueillies est représentée par des couples avec enfants. S'en suivent les hommes isolés, puis les femmes avec enfant(s).

La particularité des hommes isolés ayant été hébergés et qu'ils présentent majoritairement une vulnérabilité santé.

Typologie des ménages accueillis



1.2 La tranche d'âge et le sexe des personnes hébergées

	Personnes	
mineurs	347	43%
18 à 25 ans	82	10%
26 à 35 ans	200	25%
36 à 45 ans	115	14%
46 à 55 ans	42	5%
plus de 55 ans	23	3%
Totaux	809	100%

Les personnes hébergées sont majoritairement jeunes; des personnes mineures (43%), s'en suivent les personnes âgées entre 26 et 35 ans (25%) et de 36 à 45 ans avec un taux de 14 %.

La proportion d'enfants reste très importante en lien avec la composition des ménages majoritaire sur l'hébergement (couples et femmes avec enfants).

La tranche d'âge entre 26 ans et 45 ans, a vu une augmentation, aux dépens d'autres tranches d'âge.

Il est remarqué que les personnes plus âgées, soit les tranches d'âge entre 46 et plus de 55 ans, et celle de plus de 55 ans demandent bien souvent l'asile pour des raisons médicales avec des grosses problématiques de santé, ou alors arrivent sur le territoire avec un de leur enfant majeur, lui-même parfois en couple.

	Personnes	
Hommes	207	26%
Femmes	255	32%
Enfants	347	43%
Totaux	809	100%

La proportion d'adultes hommes/femmes est sensiblement égale et identique à l'année précédente. La proportion de femmes avec enfants marque l'équilibre avec les hommes isolés. La répartition du sexe des enfants n'est pas effective via le système informatique.

1.3 Nombre de nuitées et durée de séjour

Durée de séjour	Ménages sortis dans l'année
de 1 à 3 jours	12
de 4 à 7 jours	20
de 8 à 15 jours	11
de 16 à 30 jours	45
de 1 à 3 mois	85
de 4 à 6 mois	63
de 6 à 12 mois	58
plus de 12 mois	31
Totaux	521

La durée de séjour est évaluable en prenant en compte le nombre de sorties.

Les durées de séjours ont diminué cette année. L'an dernier, le nombre le plus important de ménages sortis était présent depuis plus de 6 mois, alors qu'en 2019, cette durée est de 1 à 3 mois. **Ceci s'explique en partie par la création du service HUDA 1, où un certain nombre de transferts ont été prononcés sur ce dispositif via l'OFII.** Cette nouvelle modalité d'orientation concerne très majoritairement les personnes mises à l'abri au CTH Faron et au sein de la résidence sociale de Phalsbourg, lieux dédiés à l'accueil des primo-arrivants. En cela, les personnes ont quitté ce dispositif d'hébergement d'urgence pour accéder à une place d'hébergement du DNA et y poursuivre leur demande d'asile.

Ce délai peut être au-delà de 3 mois, soit entre 3 et 6 mois, mais aussi plus court entre 16 et 30 jours, ce qui s'est observé en fin d'année. En effet, entre leurs arrivées et la prononciation d'une orientation vers un autre dispositif d'hébergement, les délais se sont considérablement réduits.

Les durées de séjour de 6 à 12 mois et plus d'un an correspondent à des personnes qui sont en réexamen ou en procédure d'asile sans pouvoir être orientées (refus des CMA), mais concerne également les personnes déboutées qui choisissent de se maintenir sur le territoire français. La majorité des personnes présentes depuis plus d'un an en hébergement d'urgence sont principalement mises à l'abri sur un des hôtels.

Les durées entre 1 et 7 jours correspondent à des personnes qui quittent les dispositifs, par choix au regard des conditions d'accueil proposées.

1.4 Nationalité

Le tableau ci-dessous présente les pays d'origine des personnes hébergées au sein des dispositifs d'hébergement.

Pays de nationalité	Présents au 1er janvier 2019	Présents au 31 décembre 2019
Albanie	102	68
Angola	11	11
Arménie	23	25
Azerbaïdjan	5	6
Bosnie	15	9
Centrafrique		1
Congo	4	13
Côte d'Ivoire	3	2
Croatie	2	
Gabon		2
Géorgie	38	29
Guinée	5	3
Kosovo	41	17
Macédoine	31	23
Mali		4
Maroc	1	2
Mauritanie		2
Monténégro	7	5
Nigeria	47	40
Pakistan	1	
Russie	12	16
Sénégal		1
Serbie	84	33
Sierra Leone	4	3
Syrie		4
Tchad	5	
Tibet		2
Turquie	4	6
Ukraine		1
Venezuela		3

Comme constaté depuis plusieurs années et particulièrement dans le Grand Est, la majorité des ménages sollicitant l'asile est originaire des pays de l'Est.

La plupart des pays concernés font partie de la liste des pays d'origine sûrs (POS), c'est-à-dire d'un pays qui veille au respect des principes de la liberté, de la démocratie et de l'état de droit, ainsi que des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Dans cette liste établie par le Conseil d'administration de l'OFPRA, on retrouve notamment les pays suivants :

- Albanie
- Arménie
- Géorgie
- Kosovo
- Serbie

Les 6 nationalités les plus représentées

au 1er janvier 2019	au 31 décembre 2019
Albanie	Albanie
Serbie	Nigéria
Nigéria	Serbie
Kosovo	Géorgie
Géorgie	Arménie
Macédoine	Macédoine

L'Albanie reste le pays le plus représenté tout au long de l'année, suivi de la Serbie et du Nigeria.

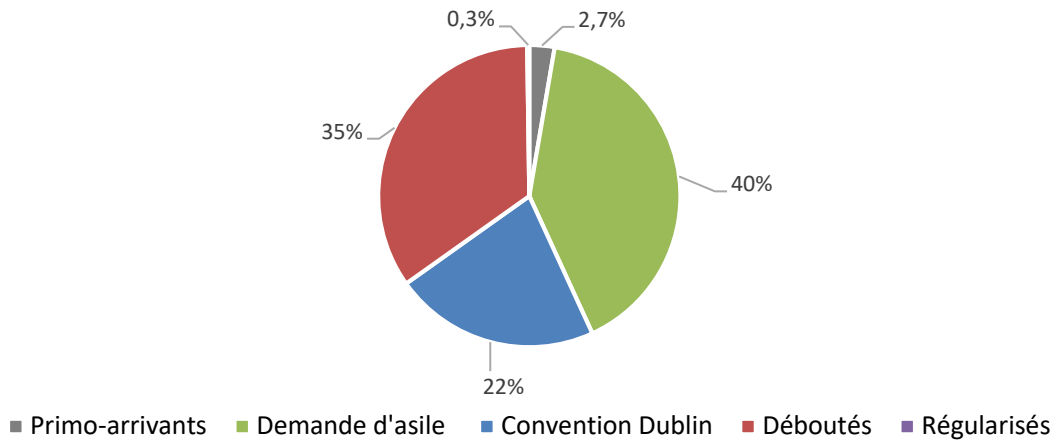
Il est à noter que le Nigéria est le seul pays du continent africain dans ce listing des 6 pays les plus représentés). Ceci s'explique par l'arrivée importante de femmes isolées, très souvent issues de réseaux de prostitution nigériens. Certaines d'entre elles sont rejointes par un compagnon. Elles sont très souvent « Dublin » d'Italie, ce pays étant systématiquement le point d'arrivée en Europe de ces réseaux (banlieue de Milan). Elles composent aussi les ménages femmes avec enfants ou en étant enceinte à leur arrivée sur les dispositifs.

Comme en 2018, Les Géorgiens sont beaucoup plus représentés, avec comme point commun de demander l'asile pour accéder à des soins médicaux.

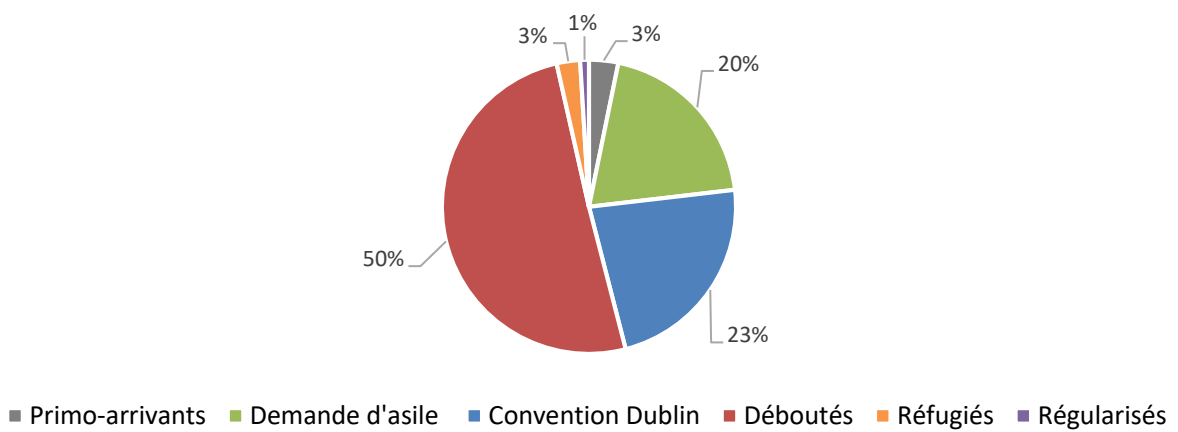
1.5 Situation administrative des hébergés au regard de leur droit au séjour

Afin de rendre compte de l'évolution des personnes hébergées, nous considérerons les situations au 31 décembre 2018, au 30 juin et au 31 décembre 2019 afin de saisir trois structurations temporelles différentes.

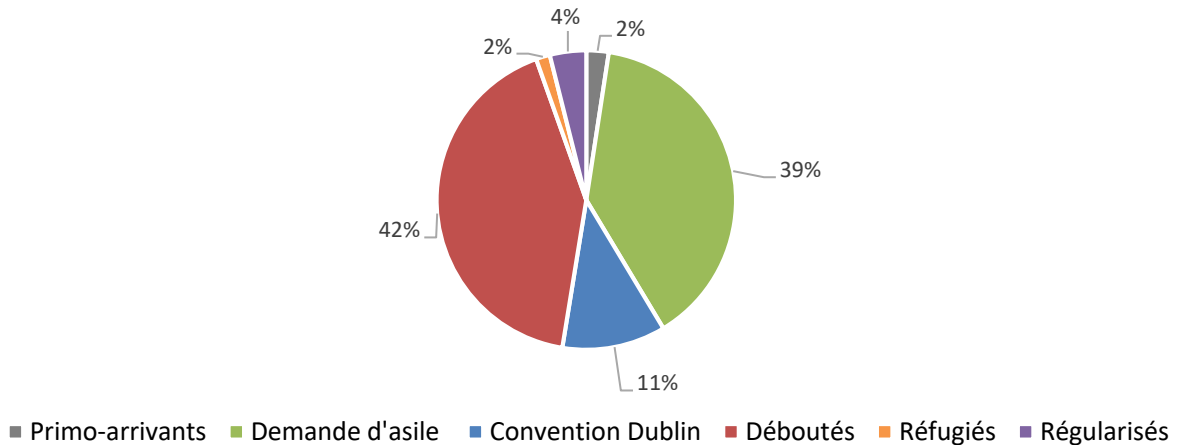
Statuts au 31-12-18



Statuts au 30-06-19



Statuts au 31-12-19



Au regard du nombre total d'hébergés, nous pouvons observer que la proportion de personnes en cours de procédure de demande d'asile a été similaire en début et fin d'année, avec une diminution de moitié en milieu d'année (40 % en décembre 2018, 20 %, en juin et 39 % en décembre). Ceci est en corrélation avec le nombre d'arrivées en baisse en milieu d'année.

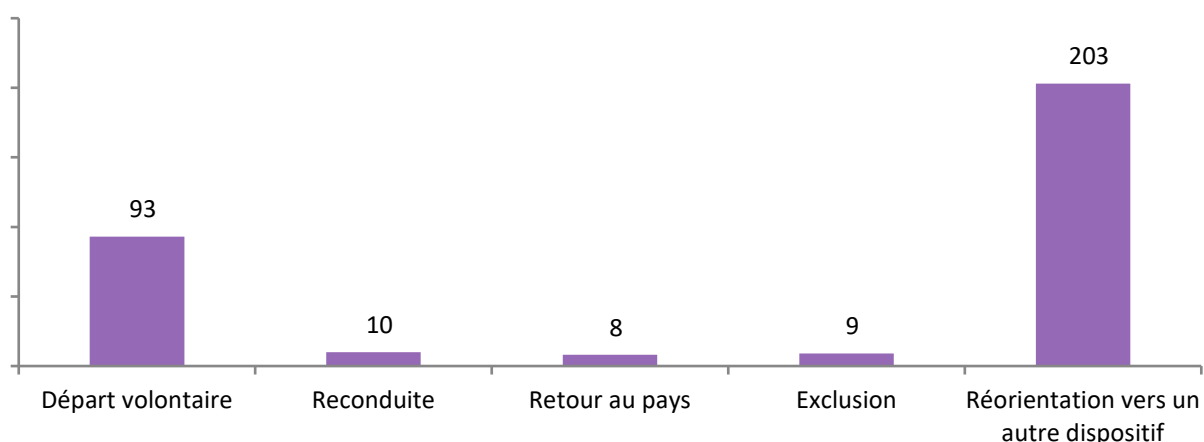
Concernant les personnes dites « Dublin », dont la demande d'asile relève d'un autre pays européen, après une stabilité en début et milieu d'année, il y a eu une baisse de moitié en fin d'année, s'expliquant là aussi par une diminution globale des arrivées sur le territoire français.

Le nombre de personnes déboutées de leur demande d'asile reste stable, avec même une légère baisse en fin d'année. En effet l'équilibre s'explique par le fait que certains d'entre eux ont eu recours à une aide au retour volontaire, sont partis volontairement ou plus rarement ont été reconduits.

La proportion des personnes réfugiées ou régularisées est très faible du fait qu'une fois l'obtention de ce statut, leur demande d'hébergement dépend du Droit Commun, géré par le SAO. Ils sortent donc des dispositifs d'hébergement d'urgence spécifiques aux demandeurs d'asile.

Enfin, la proportion des personnes hébergées avant leur passage au guichet unique (primo-arrivants) a diminué tout au long s'expliquant par le flux d'arrivées sur le territoire en nette diminution.

1.6 Orientations effectuées



Réorientation vers un autre dispo	Ménages	%
CADA	37	18%
HUDA	109	54%
Autres hébergements d'urgence (ONF, CAES...)	57	28%
TOTAL	203	100%

En 2019, 323 ménages ont été orientés vers un autre dispositif ou ont décidé de mettre fin à leur prise en charge.

La majorité des orientations dans d'autres structures sociales concerne :

- ❖ Des transferts de l'OFII vers d'autres structures du DNA :
 - HUDA de niveau 1 et 2 essentiellement,
 - CADA,
 - CAES (Centre d'Accueil et d'Evaluation Sociale) d'ADOMA, (à la marge),
- ❖ Des transferts vers d'autres dispositifs d'hébergement comme des logements autonomes, pour des personnes qui auraient obtenu un statut de protection.

Les orientations intitulées « départ volontaire » arrivent en deuxième position de motif de sortie. Cette proportion reste relativement élevée. Les personnes décidant de partir pour vivre chez des tiers ou repartir dans leur pays d'origine sans aide de l'état.

L'orientation « retour au pays » correspond à des démarches d'Aide au Retour Volontaire (ARV) abouties. Cette orientation est très minoritaire, du fait d'un nombre limité de demandes et si demandes faites, de délais pouvant parfois être longs, décourageant les personnes dans cette démarche.

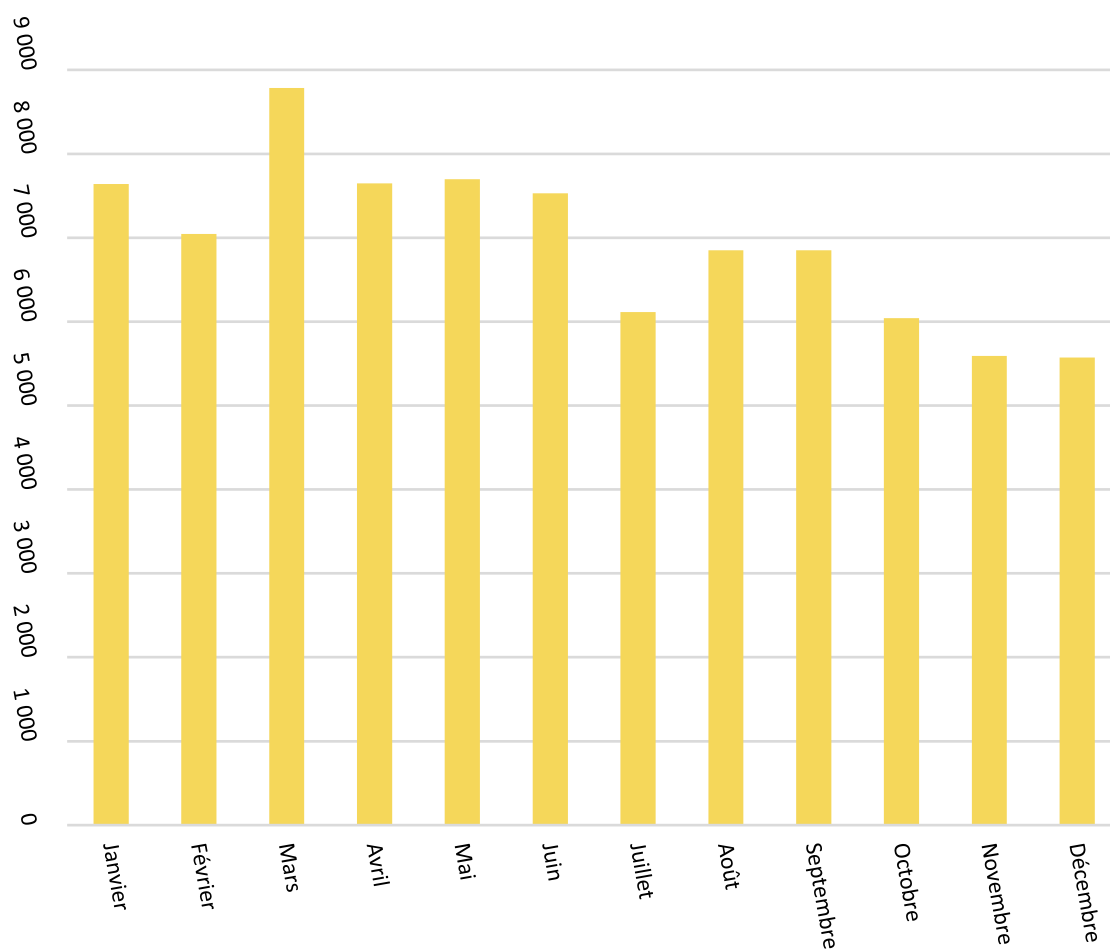
Il y a eu également un certain nombre de reconduites par les services de police, tout comme suite à des comportements inadaptés (violences, non-respect du règlement), quelques exclusions ont dû être prononcées par le chef de service.

1.7 Statistiques Faron 2019

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Total nuitées	7 641	7 045	8 783	7 647	7 696	7 530
Moyenne personnes	246	252	283	255	248	251
Nb personnes min	219	242	263	238	232	181
Nb personnes max	258	267	301	282	287	287

	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
Total nuitées	6 115	6 851	6 852	6 043	5 590	5 571
Moyenne personnes	197	221	228	195	186	180
Nb personnes min	169	212	221	173	166	158
Nb personnes max	226	232	241	234	196	192

Nuitées mensuelles



De ce tableau et graphique découlent quelques données importantes :

- ❖ Le nombre de personnes présentes sur le site reste sur l'année homogène avec une légère baisse en novembre puis en décembre, ainsi qu'en juillet suite à l'ouverture de l'HUDA 1 et au départ des personnes qui y ont été orientées,
- ❖ L'ouverture de l'HUDA 1 a une incidence directe sur ces chiffres en juin et juillet : nombre plus élevé de personnes quittant le site, nombre de ménages orientés par l'OFII, nombre de nuitées mensuelles,
- ❖ Mars a été le mois avec un effectif de personnes hébergées le plus important avec 301 et décembre le plus bas avec 158 personnes.

2. LE CENTRE TEMPORAIRE D'HEBERGEMENT FARON (CTH FARON)

2.1 Présentation du site

Le CTH Faron est une ancienne caserne militaire réquisitionnée par la Préfecture de Meurthe-et-Moselle depuis fin août 2013, située sur la commune de Vandoeuvre les Nancy.

Ce lieu d'hébergement est financé par subvention sur le BOP 177. Le coût à la place n'est pas encore clairement défini mais doit tendre à 16,50 comme les dispositifs de l'HUDA. Il est à noter que ce coût cible est atteignable pour une structure de type Faron avec un taux d'occupation optimum. En effet, nous ne versons pas de loyer, de plus, la capacité d'accueil importante nous permet de réduire très nettement les coûts de fonctionnement. En revanche, ce coût est quasiment impossible à tenir pour des mises à l'abri à l'hôtel, les charges liées à l'hébergement s'élevant en moyenne basse à 10 euros/ personnes.

Le site peut accueillir jusqu'à 280 personnes, plus 40 places dédiées à la période hivernale. Cette limite d'accueil a été fixée conjoint par l'association et la DDCS.

Ce site a pour vocation la mise à l'abri de ménages en attente de leur passage au guichet unique (GU) à la préfecture de Metz, mais aussi dans l'attente d'intégrer une place en HUDA, en CADA dans le DNA (Dispositif National d'Accueil) gérés par l'OFII. Il est arrivé à la marge d'accueillir des personnes qui ont ensuite été orientées vers le CAES (dispositif ouvert en avril), et ce avant leur passage au GU.

Cependant, faute de places disponibles ou adaptées à la leur situation personnelle dans ces structures, certains ménages hébergés peuvent être déboutés du droit d'asile, sans avoir accès à un hébergement en CADA ou HUDA.

Les personnes intègrent ce dispositif d'hébergements via l'appel 115 qu'ils auront composé au préalable, tout en sachant que leur admission est soumise à des critères de vulnérabilité (femme isolée avec ou sans enfants, couple avec enfants mineurs, personnes avec des problématiques de santé avérées). Ces critères de priorisation sont définis par la Direction départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Les hommes isolés accèdent en marge à cet hébergement. Ceux qui ont été admis présentaient une vulnérabilité avérée sur le plan médical, attesté par un mail d'un service du CHU ou ont été accueillis pendant la période hivernale.

Le site est composé de quatre bâtiments avec des espaces collectifs et/ou des chambres pouvant accueillir de 2 à 16 personnes. Cette configuration permet d'accueillir aussi bien des familles nombreuses que des personnes isolées, sans engendrer de la sur ou sous occupation.

Chacun des bâtiments est équipé de sanitaires et cuisines communs. En fin d'année 2019, l'ensemble des bâtiments du site ont été occupés.

La répartition dans les bâtiments se fait par ordre d'arrivée, en veillant à la mixité et aux compositions des ménages. Les chambres sont réservées aux personnes ayant des problématiques de santé, des difficultés liées à la vie en collectivité ou attribuées à des personnes étant, depuis un certain temps, hébergées dans les bâtiments, ceci permettant d'améliorer quelque peu leur condition d'accueil. Il est tout de même observé que certains ménages préfèrent rester vivre en bâtiment où une vie en collectivité s'est mise en place avec de l'entraide et du partage entre ses occupants.

Le site dispose de deux salles de classe, d'une ludothèque, d'une salle d'activités, d'un espace pour les entretiens du linge et pour les congélateurs (dédiés aux protocoles punaise) ainsi qu'une infirmerie au sein du bâtiment principal.

Un espace est réservé et laissé vacant dans la mesure du possible pour des personnes à isoler (suspicion de maladies contagieuses).

Lors de la période hivernale, un autre espace est dédié aux mises à l'abri à la nuitée.

2.2 Présentation de l'équipe

L'équipe au 31 décembre 2019 est composée :

- de cinq travailleurs sociaux diplômés à temps plein
- d'un travailleur social en situation d'apprentissage
- d'un agent polyvalent, d'un agent de manutention
- d'une coordinatrice
- d'une chef de service
- d'une directrice de pole

Un travailleur social été embauché en renfort pour la période hivernale au premier trimestre.

La gestion administrative du site est réalisée par deux secrétaires postées à l'HUDA, sis 47 rue de la Commanderie à Nancy.

Une personne en situation de mécène a complété l'équipe jusqu'au mois d'octobre sur des missions de mise en place de projets.

Une stagiaire éducatrice Spécialisée et une Conseillère en économie Sociale et Familiale ont pu se former auprès de l'équipe.

Les professionnels sont présents sur le site du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 ou bien dans un bureau sis au 44 rue Molitor à Nancy, afin d'y effectuer des démarches administratives.

Le chef de service est présent sur site pour des temps institutionnalisés (réunions, rencontres avec les partenaires, rendez-vous avec des ménages). Il est chargé de la gestion des places de ce dispositif d'hébergement, du management de l'équipe, est garant de l'organisation du site avec une mission de contrôle.

La coordinatrice, présente à mi-temps sur le site a comme missions l'animation et la coordination de l'équipe. Sa présence permet de soutenir les travailleurs sociaux dans les accompagnements proposés et de mettre en place des projets liés aux besoins du public accueilli.

Parmi les cinq travailleurs sociaux, quatre d'entre eux suivent l'ensemble des personnes présentes sur le site tant sur la vie en collectivité que pour leur accompagnement social, et le cinquième a des missions spécifiques à la collectivité en intervenant uniquement sur site.

L'équipe est complétée par un salarié en situation d'apprentissage. Celui-ci alterne périodes de formation dispensées par le CFA (IRTS) et des périodes en poste sur le CTH.

L'entretien du site est partiellement assuré par les personnes hébergées via des plannings établis, au sein des espaces collectifs, mais aussi sur leurs espaces privés. En complément, l'agent polyvalent et l'agent technique s'assurent du respect de ces plannings et appuient les familles dans ces démarches. Parallèlement à la participation des personnes hébergées, les agents effectuent l'entretien des sanitaires et de certaines pièces (bureaux, salles de classes, infirmerie, lieux collectifs...), des petits travaux de maintenance des équipements du site, ainsi que l'entretien basique des véhicules de service.

Une prestation via la société ELIOR (3 heures journalières) a été mise en place pour favoriser l'hygiène des locaux partagés (sanitaires, espaces cuisine, infirmerie...).

2.3 Le fonctionnement du site

2.3.1 La surveillance

Compte tenu de sa capacité importante d'accueil, le site est sécurisé et surveillé 24h/24h par une société de surveillance (Pégase). Selon le nombre de personnes hébergées, ces agents sont au nombre de deux ou trois qui se doivent :

- ❖ D'effectuer des rondes régulières sur l'ensemble du site et de relayer au personnel du site tout évènement particulier,
- ❖ De contrôler les entrées et les sorties,
- ❖ De garantir la surveillance incendie et de faire évacuer le cas échéant,
- ❖ D'accueillir et d'installer toutes les personnes admises sur le site en dehors de la présence des travailleurs sociaux.

Les liens sont très importants entre les agents de cette société et les professionnels de l'association afin d'assurer une continuité.

2.3.2 La gestion de la collectivité

Rattachés au chef de service du site, les travailleurs sociaux sont mobilisés pour répondre aux besoins et demandes quotidiennes du public. Les travailleurs sociaux ont pour missions d'organiser la vie collective sur la base de règles connues par les résidents, par ces moyens :

- De faire régulièrement le lien avec la société de surveillance,
- D'accueillir les ménages orientés via le 115, en leur expliquant les conditions d'accueil et en leur faisant signer le règlement intérieur,
- De tenir à jour les listes nominatives des ménages (présence par bâtiment, personnes vulnérables, enfants, femmes enceintes,
- D'organiser les mouvements entre les bâtiments au regard des configurations familiales, ethniques ou sanitaires,
- De gérer les relations au quotidien avec les partenaires,
- De favoriser l'accès à l'école du site aux enfants inscrits,
- D'assurer le respect du règlement intérieur, les rappels aux règles, de donner des conseils pour les actes de la vie quotidienne,
- D'assurer une présence régulière sur les bâtiments et d'être à l'écoute des ménages afin de repérer les difficultés et prévenir les tensions,
- D'établir et de suivre les différents plannings (utilisation des machines à laver, distribution des couvertures, propreté des locaux et des abords).

Ces missions liées à la vie collective du site sont très importantes pour favoriser un accueil de qualité et sécuriser les personnes dans ce contexte de vie. L'observation des situations doit être fine, afin de prioriser les actions en faveur des personnes accueillies.

2.3.3 L'accompagnement social global

Le règlement stipule que chaque ménage est accompagné par un des travailleurs sociaux, dit de suivi et dénommé référent.

Des rencontres se font par des temps marqués dans la semaine (jour de courrier, jour de pécule...), par le biais de rendez-vous donné aux personnes ou de manière spontanée selon la disponibilité des travailleurs sociaux, et en fonction des demandes des personnes.

Le CTH n'étant pas un dispositif d'hébergement inscrit dans le DNA, l'accompagnement lié à la procédure d'asile incombe au service SPADA (Service de Premier Accueil des demandeurs d'Asile). Les travailleurs sociaux de suivi travaillent en lien étroit avec ce service. Il est à noter que les personnes hébergées sur le site de Faron sont domiciliées par le SPADA.

Les travailleurs sociaux de suivi accompagnent les personnes sur différents éléments :

- ❖ Liés à la santé : prise de rendez-vous au CLAT (Centre de Lutte Anti Tuberculeux), liens avec les professionnels de santé, orientation, suivi et maintien des droits santé,
- ❖ Lié à la parentalité : orientation vers PMI si besoins liés au développement des enfants, partenariat avec l'ASE,
- ❖ Lié à la collectivité : écoute, conseils,
- ❖ Lié à la scolarisation : information, orientation vers le Centre d'Information et d'Orientation, inscription des enfants à l'école sur le site,
- ❖ Lié au transfert d'hébergement : lien avec l'OFII, transmission d'informations,
- ❖ Lié aux besoins et aux situations des personnes accueillies via la permanence de vulnérabilité, remise de tickets service, pérennisation sur le dispositif, orientations vers les caritatifs.

2.3.4 La scolarité

L'école étant obligatoire en France, l'éducation nationale a déployé des moyens humains pour permettre aux enfants âgés de 6 ans à 16 ans d'accéder à des notions scolaires. Deux niveaux, l'élémentaire et le secondaire y sont donc enseignés au sein des deux espaces dédiés sur le site avec du matériel financé par l'association. Une liste d'élèves est établie selon des niveaux évalués à l'arrivée des enfants pour une présence en classe sur des demi-journées ou en journée selon les effectifs.

Les travailleurs sociaux se heurtent parfois à de l'absentéisme essentiellement observé chez des enfants de certaines nationalités, mais aussi par des différences interculturelles face à la scolarisation des enfants.

Bien qu'obligatoire depuis septembre 2019, Le niveau de classe maternelle pour les enfants de 3 à 6 ans ne peut être enseigné En effet, les locaux ne sont pas adaptés et le rectorat éprouve des difficultés à déployer un enseignant et un ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)

A ce jour, il n'est pas possible pour les personnes mises à l'abri sur le site de Faron de scolariser leurs enfants dans les écoles de quartier. Cette décision engendre régulièrement des interpellations d'associations telles que la ligue des droits de l'homme ou encore le défenseur des droits.

2.3.5 La santé

L'aspect santé prend une place importante dans les accompagnements sociaux. En effet, même si les flux d'arrivées ont tendance à diminuer, les personnes à prendre en charge présentent de plus en plus de difficultés en lien avec leur état de santé, ceci engendrant des besoins importants. Pour accompagner au mieux les personnes, il existe un partenariat complet, intéressant et opportun.

Le CTH Faron bénéficie du soutien du coordinateur santé du CHU de Nancy, facilitant le lien entre les différents services et les professionnels et apportant des pistes de travail et conseils.

Une sagefemme libérale acceptant de faire des actes non rémunérés, intervient très régulièrement pour assurer des soins auprès de femmes enceintes, conseiller, orienter mais aussi et surtout faire le lien avec la maternité régionale de Nancy.

Un infirmier détaché du Centre psychothérapique de Nancy (CPN) est amené à rencontrer des personnes sur demande du service de la PASS ou suite à des observations émises par les travailleurs sociaux.

Le service Antigone de l'ARS apporte son appui dans le cadre de la demande d'asile (rédaction récit OFPRA et entretiens individualisés) pour des personnes victimes de la traite.

En plus de l'aspect maladie, certaines personnes accueillies, parfois des enfants, présentent des handicaps. Le site n'est pas toujours adapté pour le maintien de leur autonomie dans les gestes du quotidien, et parfois aussi des transferts vers d'autres structures ne sont pas possibles de ce fait.

2.4 Faits marquants de l'année 2019

L'année 2019 a été marquée essentiellement par des modifications organisationnelles afférant à la gestion et le fonctionnement de ce dispositif d'hébergement.

La création du service HUDA 1 avance l'acquisition d'un des hôtels de la MADA en juin et la fermeture du lieu d'hébergement géré par l'association ARELIA sur le site de Velaine-en-Haye en juillet 2020, ont augmenté le nombre de personnes hébergées. Certaines des personnes qui y avaient été orientées, sont revenues sur le CTH, d'autres ont choisi de ne pas y revenir (départ volontaire), quand d'autres ont bénéficié d'un transfert via l'OFII.

Un des points marquants a été la possibilité de mise à l'abri à la nuitée pour des hommes isolés en période hivernale. En effet, l'hiver précédent a montré la réelle nécessité de répondre favorablement à ces demandes d'hébergement, ces refus de prise en charge ayant engendré de réelles vulnérabilités médicales chez ce public. Un travail conjoint avec la DDCS a permis de modéliser une prise en charge de ce public à l'instar de la mise à l'abri du droit commun (le 41'). Cette expérience de « mise à l'abri à la nuitée » a permis de fluidifier les demandes au 115, d'apaiser les tensions chez cette catégorie de demandeurs d'asile et d'apporter une réponse plus que satisfaisante. Selon les moyens alloués, il serait pertinent de reconduire cette expérimentation les années à venir.

Contrairement à 2018, cette année, avec l'équipe en place stabilisée, des projets ont pu se mettre en place en faveur de personnes accueillies afin d'améliorer les conditions, de vie, de répondre à certains besoins, d'apporter de la convivialité, de favoriser la citoyenneté et le vivre ensemble.

PROJETS MIS EN PLACE

- ❖ Après-midi récréatif avec les élèves et les enseignantes du site,
- ❖ Journée festive, la fête de Faron, avec des animations, des animations musicales et un goûter partagé,
- ❖ Des activités pendant les vacances scolaires à l'occasion du tour de France,
- ❖ La mise en place de cours de FLE (français et Langues étrangères) avec la mobilisation de bénévoles,
- ❖ L'aménagement du site avec du mobilier d'extérieur (tables et bancs, équipements de foot) et l'entretien des espaces verts,
- ❖ La mise en place d'un temps d'échanges pour adultes nommé « world coffee ».

Toutes ces actions tendent aussi à améliorer les accompagnements qui se veulent très différents selon les situations personnelles, l'état de santé, la composition familiale. Des temps de synthèse réguliers avec les professionnels permettent de centrer et de prioriser l'accompagnement sur des aspects prioritaires. Chaque référent peut accompagner jusqu'à une soixantaine de personnes. Il est donc primordial dans ce contexte d'avoir une analyse fine et juste en s'appuyant sur la complémentarité de tous les membres de l'équipe et de l'encadrement.

La vétusté du site engendre aussi de nombreuses difficultés dans la prise en charge et l'autonomie des certaines personnes (présence de nuisibles, insalubrité des locaux, locaux inadaptés...).

Il a été observé tout au long de l'année et ce depuis plusieurs années, une recrudescence de problématiques diverses et variées. Les problématiques liées à la santé, mais aussi à des situations de handicaps des personnes hébergées arrivent en premier plan. L'accès aux soins, bien que s'améliorant au fil du temps via des rencontres avec les partenaires engendre des complications pour la vie en collectivité d'une part, dans l'accompagnement d'autre part, mais aussi dans la possibilité de bénéficier d'une orientation.

L'organisation du site, les moyens alloués ne permettent pas toujours d'apporter des réponses satisfaisantes à ce public en demande d'asile qui de plus en arrivant sur le territoire ne prétend pas de suite à des droits santé. L'encadrement est régulièrement sollicité par des professionnels de santé préconisant des conditions d'accueil adaptées (chambre, rez-de chaussée, sanitaires privatifs), ce à quoi il n'est pas possible de répondre favorablement. Les travailleurs sociaux sollicitent alors l'OFII en présentant les situations particulières, dans le but que certaines d'entre elles soient prioritaires pour des transferts en HUDA ou en CADA.

L'année 2019 a été conditionnée par un nombre d'arrivées en nette diminution, ayant comme incidence directe un site pas autant occupé que l'année précédente. Pareillement, les accompagnements sont plus complexes.

Cependant, avec un réel engagement de l'ensemble des professionnels, la vie du site a gagné en convivialité, avec des aménagements, l'organisation de temps collectifs.

3. MADA HOTELS

Les personnes déboutées de leur demande d'asile ou en situation de réexamen ou demandeuse d'asile sans Conditions Matérielles d'accueil (CMA) sont mises à l'abri sur des dispositifs d'hébergement dédiés, soit sur quatre hôtels. Deux sont situés au centre de Nancy, un sur la commune de Laxou et un sur Ludres. L'hôtel de Ludres a été depuis janvier 2019 mis à disposition pour la MADA, alors qu'il était auparavant pour l'HUDA 2. L'hôtel de Laxou a été vidé de ses occupants fin mai 2019, pour devenir le lieu d'hébergement de l'HUDA 1.

CAPACITES DES HOTELS

Hôtel de Croix de Bourgogne (Nancy)
36 personnes

Hôtel des Vosges (Nancy)
40 personnes

Hôtel Format 1 (Laxou)
132 personnes

Hôtel Bonzaï (Ludres)
141 personnes

3.1 Le fonctionnement

Les quatre travailleurs sociaux qui interviennent sur le CTH Faron, interviennent et accompagnent les personnes qui sont hébergées sur ces hôtels. Un travailleur social référent a en charge chacun des hôtels à Nancy et les deux autres travailleurs sociaux interviennent sur les hôtels de Ludres et de Laxou. Ils interviennent à deux personnes, la capacité d'accueil étant plus importante.

Elles organisent des permanences sur chacun des hôtels sur des créneaux définis afin de rencontrer les personnes, de contrôler le respect du règlement, de gérer différents aspects du collectif, de mettre en place des plannings liés à l'entretien des locaux et de remettre le courrier.

Chaque hôtel a une gestion privée effectuée par une équipe gérée par l'hôtelier. La surveillance de jour comme de nuit est assurée par des professionnels de l'hôtel, ainsi que l'ensemble des prestations dites « hôtelières » : entretien de la literie et du linge de maison, entretien des locaux... De ce fait, le travail de lien avec le personnel de chaque hôtel est très important pour la transmission d'informations et d'incidents éventuels. Chaque hôtel dispose d'un règlement élaboré par l'ARS expliqué et signé à chaque entrée d'un ménage et applicable sous réserve d'avertissement pouvant aboutir à une exclusion.

Au-delà des permanences effectuées, les professionnels rencontrent les personnes au bureau situé rue Molitor à Nancy par le biais de rendez-vous.

3.2 L'accompagnement social

Ces personnes hébergées sur ces hôtels ont le point commun d'être déboutés de leur demande d'asile. L'accompagnement lié à la demande d'asile sera moindre, voire inexistant sauf pour des personnes qui passent de nouveau en procédure, ou qui sont en réexamen. De ce fait, il s'agit essentiellement d'un accompagnement axé sur du collectif, sur les situations familiales, autour de problématiques de santé. L'accompagnement s'accroîtra donc sur les besoins de première nécessité (orientation vers les associations caritatives pour les besoins alimentaires), la scolarisation des enfants, les suivis médicaux et la gestion de la vie en collectivité.

L'aspect collectif prend une part très importante dans les missions. C'est pourquoi, des actions collectives sont menées en faveur des enfants ou sur des aspects informatifs.

Les travailleurs sociaux proposent aux ménages déboutés de leur droit d'asile l'Aide au Retour Volontaire (ARV). Certains entament la démarche qui aboutit, d'autres refusent. Parfois au regard de la durée très longue de traitement des demandes, et faute d'avoir en leur possession les papiers officiels demandés, certains ménages stoppent l'ARV et se maintiennent en France.

Les situations des personnes installées sur le territoire depuis plusieurs mois, permettent à la fois de repérer des difficultés liées à la parentalité, à la scolarité, à la santé des personnes. Pour mener à bien ces missions, les travailleurs sociaux sont en lien régulier avec un réseau partenarial important. : CMP, Conseil Départemental, la PASS, écoles, PMI, des associations d'entraide... Les enfants sont scolarisés au sein des établissements scolaires de quartier ou de la commune (école élémentaire et collège).

Ces personnes déboutées de leur demande d'asile ne perçoivent plus l'ADA (Allocation pour demandeurs d'Asile). Elles doivent donc solliciter les associations caritatives (restos du cœur, banque alimentaire, secours catholique) pour subvenir à leurs besoins. L'association leur fournit des produits d'hygiène de base et des produits pour les nourrissons (lait maternel et couches). Ceci s'organise par distribution de manière collective tous les 15 jours.

3.3 Faits marquants de l'année écoulée

En début d'année, il a fallu investir et organiser l'hôtel de Ludres. Les outils de suivi, le règlement, existaient déjà avec l'HUDA 2. Un certain nombre de personnes sont restées sur l'hôtel car déboutées de la demande d'asile et d'autres personnes du CTH ont pu l'intégrer.

Au mois de mai, l'hôtel situé à Laxou s'est vidé de ses occupants pour devenir le lieu d'hébergement de l'HUDA 1. Ces personnes ont été orientées sur le CTH ou sur l'hôtel de Ludres. Ce déménagement a été organisé avec l'aide des bénévoles de l'association « costumes et traditions en Lorraine » qui interviennent régulièrement sur l'hôtel.

Compte tenu d'une stabilisation de l'équipe (travailleurs sociaux et encadrement), des projets ont pu être menés dans le but d'améliorer les conditions de vie et les accompagnements :

- ❖ Sorties ludiques au jardin botanique,
- ❖ Cours de FLE,
- ❖ Rencontre avec les professionnelles de la Maison de Solidarités du secteur.

3.4 L'Hébergement d'Urgence « Phalsbourg »

L'année 2019 s'est vu développer des places de mise à l'abri supplémentaires au sein de la résidence sociale ADOMA, rue de Phalsbourg à Nancy. 25 places ont été attribuées à des hommes isolés exclusivement présentant des vulnérabilités médicales. Les personnes orientées sur ce site l'ont été directement suite à leur sollicitation d'hébergement par le 115, ou après un temps d'observation sur le CTH qui ne se voulait pas adapté à leur problématique. Le taux d'occupation était pour 2019 de 100 %.

Chaque personne a bénéficié d'une chambre individuelle avec les sanitaires et un espace cuisine partagés sur le même palier. Concernant leur accompagnement sur le lieu de vie, il est effectué par un travailleur social présent du lundi au vendredi, en journée et certaines soirées. Pour les personnes en cours de procédure, la SPADA a assuré l'accompagnement des démarches administratives.

Ce dispositif a permis de répondre à de réels besoins d'hommes isolés qui ne sont pas prioritaires sur l'hébergement d'urgence. Les partenaires sont les mêmes que ceux du CTH Faron et des hôtels pour les aspects santé, besoins de première nécessité.

3.5 Perspectives pour la MADA

L'activité de ce service est étroitement liée au flux de personnes qui arrivent sur le territoire, mais aussi aux orientations prononcées par l'OFII et aux réponses de l'OFPRA et de la CNDA quant à l'obtention ou non du statut de réfugié ou d'une protection subsidiaire. Aussi la particularité du site de Faron, son nombre de personnes hébergées oblige l'équipe à s'adapter continuellement. Sur l'ensemble des sites, s'opère un certain nombre de mouvements.

- ❖ Mettre en place des actions collectives visant à gérer le quotidien au sein des différents lieux d'hébergement,
- ❖ Mettre en place des actions collectives à destination des familles ouvertes sur la citoyenneté soutenue par l'encadrement,
- ❖ Mettre en œuvre un travail plus efficient avec les associations caritatives, afin de palier au mieux aux besoins alimentaires,
- ❖ Faciliter la citoyenneté et l'intégration des personnes hébergées vers des activités en ville,
- ❖ Optimiser l'utilisation de la ludothèque avec l'intervention d'une personne en service civique, pour la prise en charge des enfants de 3 à 6 ans, qui ne peuvent être scolarisés sur le site,
- ❖ Organiser des rencontres avec les professionnels des autres services du pôle (en particulier la SPADA),
- ❖ Mutualiser les expériences avec les autres acteurs de l'asile d'autres associations du département par le biais de rencontres,
- ❖ Optimiser les outils sur le serveur informatique afin de tracer l'ensemble des actions, accompagnements, suivis, données chiffrées,
- ❖ Mettre en place des temps d'échanges avec les différents partenaires : médicaux, associatifs, institutionnels, écoles, afin d'améliorer l'accompagnement global des personnes.

CONCLUSION

L'année 2019 a été marquée par la consolidation de l'organisation initiée en 2018. Les lieux de mise à l'abri dédiés aux demandeurs d'asile hors DNA et des ménages issus de la demande d'asile, principalement des personnes ayant été déboutées de leur demande d'asile, sont désormais bien identifiés.

Au-delà de la mission de « mise à l'abri », l'équipe de la MADA propose un accompagnement global sur l'ensemble de ces dispositifs. De ce fait, de nombreux partenariats ont été consolidés au cours de cette année. Notamment avec les services de la PMI, du CHU et de la PASS. Des liens réguliers avec les associations caritatives telles que le secours catholique, la soupe aux sans-abris, le secours populaire et la banque alimentaire sont des atouts indéniables dans le fonctionnement de nos dispositifs.

L'expérience de mise à l'abri à la nuitée des hommes isolés qui ne sont pas prioritaires sur l'hébergement d'urgence, a été très bénéfique. En effet, le service 115 a été moins saturé avec une organisation pensée au préalable pour ces sollicitations et ce public a pu être hébergé, évitant ainsi d'engendrer des formes diverses de vulnérabilité.

La spécificité du site « Faron », induit la mise en place de partenariats, et un engagement fort de la part des personnels qui y travaillent. Bien qu'étant un lieu de mise à l'abri précaire avec un bâti très vétuste et peu adapté à l'intimité des ménages, le Centre Temporaire d'Hébergements demeure un lieu de vie. Fort de ce principe, l'équipe a œuvré pour permettre une amélioration des conditions de vie des personnes hébergées par le biais de temps collectifs, d'actions ponctuelles, d'interventions de bénévoles.

GLOSSAIRE

- ADA** : Allocation pour Demandeur d'Asile
- ARV** : Aide au Retour Volontaire
- ASE** : Aide Sociale à l'Enfance
- ATSEM** : Agent Territorial spécialisé des Ecoles Maternelles
- BOP** : Budget Opérationnel de Programme
- CADA** : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
- CAES** : Centre d'Accueil et d'Examen de la Situation
- CFA** : Centre de Formation d'Apprentis
- CHU** : Centre Hospitalier Universitaire
- CLAT** : Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse
- CMA** : Conditions Matérielles d'Accueil
- CMP** : Centre Médico-Psychologique
- CNDA** : Cour National du Droit d'Asile
- CPN** : Centre Psychothérapique de Nancy
- CTH** : Centre Temporaire d'Hébergement
- DDCS** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- DNA** : Dispositif National d'Accueil
- FLE** : Français Langue Etrangère
- GU** : Guichet Unique
- HUDA** : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
- IRTS** : Institut Régional du Travail social
- MADA** : Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile
- OFII** : Office Français de l'Immigration et d'Intégration
- OFPRA** : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides
- PASS** : Permanence d'Accès aux Soins de Santé
- PMI** : Protection Maternelle et Infantile
- POS** : Pays d'Origine Sûre
- SAO** : Service d'Accueil et d'Orientation
- SPADA** : Structure de Premier Accueil pour les Demandeurs d'Asile

